

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 63

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Autorisation de dépôt d'une  
Déclaration Préalable ~ Travaux  
de clôture du captage du Grand  
Pré à Bourbonne les Bains**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU la délibération n°2020/7 du Conseil Municipal du 9 Juin 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT,*

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe l'assemblée, que lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2020, celle-ci a délégué à Monsieur le Maire des attributions afin de favoriser la bonne administration de la Commune.

Volontairement, l'alinéa 27 correspondant au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatif à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, ne lui a pas été délégué.

En effet, Monsieur le Maire estime que cette délégation relève des pouvoirs du Conseil Municipal.

Une déclaration préalable doit être déposée afin d'effectuer les travaux de clôture de protection du captage du Grand Pré à Bourbonne les Bains.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable concernant ces travaux.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire  
M. André NOIROT